

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE TRAVAUX À EFFECTUER À LA SUITE D'UNE INONDATION

L'appareillage électrique et le câblage qui ont été endommagés par l'eau peuvent être une source de danger si réalimentés sans aucune vérification appropriée et sans aucune réparation ou remplacement par un entrepreneur électricien.

De façon générale, l'eau a été contaminée par le sol, débris, limon, produits chimiques, égout, huiles ou autres substances. Le mauvais fonctionnement de l'appareillage électrique et du câblage ainsi qu'une diminution de l'intégrité des isolants électriques à cause de la contamination par la moisissure et les polluants pourraient engendrer des risques de chocs électriques ou un incendie.

Certains appareillages électriques endommagés par l'eau doivent être remplacés, alors que d'autres peuvent être réparés par des personnes qualifiées.

Tous les travaux d'installation électrique, les travaux de réfection, de modification ou de réparation d'installations électriques doivent obligatoirement être exécutés par un entrepreneur électricien membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Un propriétaire ne peut exécuter des travaux d'installation électrique dans sa résidence (ex. : installation ou remplacement de prises, interrupteurs, luminaires, plinthes électriques, câblage, etc.). Il doit absolument faire affaires avec un entrepreneur électricien.

Toute la partie de l'installation électrique et les appareils qui ont été touchés par l'eau ne peuvent être remis sous tension avant d'avoir été vérifiés par un entrepreneur électricien.

Pour trouver la liste des entrepreneurs électriciens de votre région, visitez le www.cmeq.org sous la rubrique RÉPERTOIRE DES MEMBRES.

Nom de l'entrepreneur : _____
 Nom du travailleur : _____
 Adresse des travaux : _____
 Date : _____ Signature travailleur : _____
 Signature propriétaire : _____

À FAIRE PAR LE PROPRIÉTAIRE	Confirmation
Communiquez avec un entrepreneur électricien.	
Ne remettez pas les appareils sous tension avant toute vérification.	
Si votre sous-sol est inondé, n'essayez pas de couper le courant à l'interrupteur principal situé au sous-sol. Dans ce cas, prenez un arrangement avec un entrepreneur électricien.	
N'entrez pas dans un sous-sol ou un bâtiment inondé qui peut contenir des câbles ou des appareils électriques sous tension.	
Avant de retourner dans les locaux et de rétablir le courant, toutes les installations et les appareils qui ont été touchés par l'eau doivent avoir été vérifiés par un entrepreneur électricien.	
Les appareils électroménagers comme la machine à laver, la sècheuse, la cuisinière électrique, le réfrigérateur, le congélateur, etc. doivent être vérifiés par un réparateur d'appareils électroménagers accrédité.	

À FAIRE PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	Confirmation
Vérifier et nettoyer tous les moteurs électriques (ceux de la fournaise, pompe, pompe à eau, etc.) sauf ceux des appareils électroménagers.	
Vérifier et nettoyer les plinthes chauffantes électriques (ou les remplacer s'il y a lieu).	
Vérifier et nettoyer le chauffe-eau (ou le remplacer s'il y a lieu).	
Vérifier et nettoyer le panneau électrique. Effectuer un essai pour vérifier l'intégrité de l'isolation électrique.	
Vérifier et nettoyer les luminaires (ou les remplacer s'il y a lieu).	
Vérifier le câblage électrique (le câblage approuvé pour emplacement sec qui a été submergé doit être remplacé).	
Remplacer tous les disjoncteurs (standard, DDFT, anti-arcs, etc.), fusibles, dispositifs antisurtensions, qui ont été submergés. Ces disjoncteurs, fusibles et dispositifs doivent être détruits car leur fonctionnement peut être dangereux.	
Remplacer toutes les prises de courant, tous les interrupteurs et les gradateurs qui ont été submergés.	
Remplacer tous les thermostats qui ont été submergés.	
Remplacer tous les dispositifs de connexion sans soudure (marettes) qui ont été submergés.	
Remplacer tous les transformateurs de type sec qui ont été submergés.	

Notes :

- Dans certains cas, il vaut mieux remplacer l'appareillage que de le nettoyer. Vérifiez la recommandation du fabricant.
- Concernant le nettoyage de l'appareillage, vérifiez avec le fabricant la méthode de nettoyage, de séchage et mise à l'essai, ainsi que le produit de nettoyage recommandé par le fabricant.